

Couverture territoriale des travailleurs sociaux

4 antennes 🏠 : Reims, Châlons-en-Champagne, Épernay et Vitry-le-François.



	L. De Figueiredo, C. Guillut, A. L. Lepissier, A. Morvan, J. Rodriguez, C. Villet
	A. Gérard
	A. Broyon, B. Eichers, S. Mouvault
	P. Broye, C. Cossenet-Lett, B. Eichers
	A. Broyon, S. Mouvault

Caisse d'Allocations familiales de la Marne
202, rue des Capucins
51087 REIMS Cedex
Tel. 32 30 (service gratuit + prix appel)
accompagnement@caf51.caf.fr

PAO Com51 - SAS CAF51 - 01/2023

Service Accompagnement Social

Domaines d'intervention :

- Séparation
- Décès conjoint
- Décès enfant
- Impayé de loyer
- Parents Seuls



Vous assumez la charge d'au moins un enfant, né ou à naître, âgé de moins de 20 ans. Les travailleurs sociaux sont à votre écoute et peuvent vous apporter un soutien.

Le SAS (service d'accompagnement social) se met à votre disposition dès qu'il a connaissance de l'événement qui vient fragiliser votre famille : vous recevez alors un courrier ou un appel d'un travailleur social.

Vous avez besoin :

- de conseils ;
- d'informations ;
- d'être orienté(e).

Ensemble et en toute confidentialité, nous ferons le point sur vos droits et sur votre situation.

Vous pouvez demander à être mis en relation avec le SAS :

- lors d'un déplacement dans nos accueils ;
- en transmettant un courriel à : accompagnement@caf51.caf.fr

Nous pouvons vous rencontrer dans nos antennes, dans un espace mis à disposition par l'un de nos partenaires ou à votre domicile.

Je rencontre des difficultés pour le paiement de mon loyer : quelles solutions existent pour me soutenir ?

Je suis seul(e) avec un/de jeune(s) enfant(s) : comment reprendre une activité professionnelle ?

Je n'ai pas la garde de mon/mes enfant(s) : ai-je des droits ?

Je me sépare : quelles sont les démarches à entreprendre ?

Je prévois de me séparer : je souhaite faire le point sur les droits possibles et les démarches à effectuer.

Quel mode de garde choisir pour mon/mes enfant(s) ?

Je vis un deuil : vers qui me tourner pour être accompagné(e) ?

Mon ex-conjoint(e) ne me règle plus la pension alimentaire : quelles démarches dois-je entreprendre ?

